



A : Rédactions

Communiqué de presse

La semaine dernière, plus de trente soignant.e.s d'un service de Pneumologie du CHU de Rennes ont été testés COVID 19 positif.

Les représentants SUD et CGT au CHS-CT ont demandé un CHSCT extraordinaire pour comprendre ce qui se passe. L'instance s'est tenue le jeudi 3 décembre dernier.

Nos représentants ont dénoncé la mise en circulation de masques à la norme chinoise KN95 en usage dans l'unité au moment des faits (en lieu et place de masques à la norme européenne FFP2). Pour mémoire le masque FFP2 est censé assurer la meilleure protection en filtrant au maximum les particules dans les deux sens.

Dès le 10 novembre, en CHS-CT, nous avons dénoncé la mise en circulation de ces masques au CHU de Rennes.

Peu adaptés en termes de morphologie, baillant sur les côtés: l'étanchéité n'est pas assurée. De plus, une recherche documentaire nous a permis de voir que leur efficacité réelle doit être évaluée au cas par cas, en fonction des fabricants. La FDA (Food & Drugs Administration) aux Etats-Unis a retiré son homologation pour les services de santé depuis le mois de mai à bon nombre de ces masques.

Face à nos questions, la Direction s'est retranchée derrière la provenance de ces masques, issus des stocks d'Etat. Pourtant, il existe bien un malaise puisque dans le même temps, elle a fait retirer pour destruction tous ces masques (KN95 portant la mention « **usage non médical** » des services où ils étaient en circulation.

Au vu de ces éléments, nous avons fait voter en CHS-CT la reconnaissance en Accident de Travail pour tous nos collègues contaminés.

Nous ne pouvons à ce stade être catégoriques sur le rôle de ces masques dans la chaîne de transmission. Mais on peut néanmoins s'interroger sur la distribution de masque à la norme controversée portant la mention « usage non médical » au sein d'un CHU pour des soignants en première ligne face à la COVID-19.

Toutefois, en tant que représentants CHSCT, il est de notre responsabilité de lever ce doute. Si leur efficacité n'était pas avérée, c'est au niveau national qu'il faudrait les retirer de la circulation.

Nous demandons donc au CHU de Rennes de mener de toute urgence une évaluation et expertise indépendante de ce stock de masques et d'en communiquer les résultats au CHS-CT de l'établissement.

Le Syndicat SUD Santé Sociaux du CHU

Fédération nationale Sud Santé- Sociaux

Sud Santé-Sociaux
Section du CHU de Rennes
Bâtiment des écoles
Pontchaillou
2 rue Henri Le Guilloux
35033 Rennes Cedex
Téléphone : 02 99 28 37 34
poste 83734
E-mail :
syndicat.sud@chu-rennes.fr

Copie à :